



CONTRAT DE LA  
**GRANDE BAIE**  
MARTINIQUE

# Actions de reconquête de zones de mangrove

Code : C.1.2

Maitrise d'ouvrage : ONF, PNRM, EPCI, Communes

Comité de pilotage : CELRL - CACEM - CAESM - ONF - PNRM - Communes concernées - Comité de gestion des mangroves

Contexte et objectif de l'action

En baie de Fort-de-France, la mangrove couvre près de 1300 ha ce qui représente près de 70% des mangroves de la Martinique. Elle occupe principalement la partie nord-est de la baie : Baie de Génipa et Cohé du Lamentin.

Cette formation végétale caractéristique des milieux marins tropicaux est un milieu fragile qui connaît des phases d'extension et de recul en fonction de contraintes naturelles (marées de tempête, vents et houles cycloniques, phénomènes d'accrétion/érosion) et des pressions humaines (urbanisation du littoral, pollutions physiques et chimiques).

Elle assure des fonctions essentielles pour l'équilibre écologique de la baie : rôle de filtre permettant d'assurer l'épuration des eaux marines et fluviales, protection du littoral contre l'érosion marine, réserve naturelle pour de nombreuses espèces animales et végétales, nurserie pour les populations de poissons de la baie...

L'objectif de cette action est de réaliser des actions de reconquête de la mangrove sur le périmètre de la baie de Fort-de-France.

Description technique de l'action

Suite à la réalisation de l'étude décrite dans l'action C.1.1, les gestionnaires des mangroves (ONF et PNRM), ainsi que d'autres porteurs potentiels (Communes, EPCI, associations...) seront sollicités afin de porter les 5 actions de reconquête de zones de mangroves qui auront été décrites.

Cette sollicitation pourra se faire sous forme d'appels à projets, ou de sollicitation directe par le maître d'ouvrage (CELRL).

Certains projets initiés antérieurement à l'étude pourront également être inclus dans cette action.

Ces actions incluront au maximum le grand public et les scolaires (contribution à la plantation, création de conditions favorables à la régénération naturelle des mangroves, sensibilisation).

Communes concernées : Ducos, Lamentin

Sous-actions

- [C.1.2.1 - Zone de Lézarde Nord](#)
- [C.1.2.2 - Zone de Lézarde Sud](#)
- [C.1.2.3 - Zone de Port Cohé](#)
- [C.1.2.4 - Zone de Canal Cocotte](#)

- [C.1.2.5 - Zone de Rivière Pierre](#)

## **Avancement de l'action**

**Date de début de l'action: 2022**

### **Indicateurs:**

Mise en œuvre de 5 chantiers de reconquête de mangroves

Nombre d'actions incluant le grand public et les scolaire

**Date d'échéance de l'action : 2026**

Pourcentage d'avancement : 30%

## **Éléments financiers**

Budget total : 0K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 0K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2023	1K € HT	0K € HT	
TOTAL	1K € HT		

## **Le financement**